



Commune de Treycovagnes
Grand-Rue 26 – 1436 Treycovagnes

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Abattage

Elagage hors entretien courant

(circonférence des branches supérieure à 25 cm)

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

(La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO)

MOTIFS

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
- Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :.....

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

PROPRIETAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Mail

MANDATAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Mail



OBJET(S) CONCERNE(S)

Commune : Treycovagnes

Parcelle(s) N° :

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

COMPLEMENT SUR LES MOTIFS DE LA DEMANDE

.....

.....

.....

.....

.....



Commune de Treycovagnes
Grand-Rue 26 – 1436 Treycovagnes

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Commune : Treycovagnes

Parcelle(s) N° :

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Lieu et date Signature du propriétaire

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

Annexes obligatoires :

plan de situation indiquant par numéro l'emplacement du patrimoine arboré concerné
photographies de l'objet concerné
plan de situation indiquant par numéro l'emplacement des plantations compensatoires
photographies des plantations effectuées